

Assises de la prévention 2022

Intervention de Valérie Devis

Administratrice Générale de l'Aide à la Jeunesse

Mieux prévenir les effets des inégalités sur les jeunes, leurs familles et familiaux, en articulant nos interventions intra et intersectorielles

Chers collègues, chers partenaires, chers participants à cette journée de lancement des Assises de la prévention, tout d'abord, je tiens vraiment à m'excuser de ne pas être parmi vous aujourd'hui, mais je n'ai pas échappé à la Covid-19, et donc je ne pourrai pas vous rejoindre - je remercie d'ailleurs RTA qui a accepté de filmer mon intervention de manière à ce qu'elle puisse être retransmise durant cette introduction à cette journée.

Alors voilà, en tant qu'Administratrice Générale, je préside le collège de prévention et j'ai aussi participé au comité de pilotage des Assises. Et je tiens vraiment à remercier chaleureusement tous les participants qui, depuis bientôt un an maintenant, préparent cette journée.

Alors, que puis-je dire ? Que m'inspire tout ce processus ? Que m'inspirent les propositions de chantiers qui ont été débattues, qui seront débattues encore ce jour, et qui sont tirées, bien sûr, de chacune de vos contributions ?

Mes responsabilités d'Administratrice Générale me conduisent tout naturellement à être soucieuse de la qualité des services publics que l'on rend aux citoyens. En tant qu'Administratrice Générale de l'Aide à la Jeunesse, et au vu des missions qui nous sont conférées, je tiens également à relever deux dimensions qui me paraissent fondamentales et incontournables.

Tout d'abord, je dois être attentive aux *articulations intrasectorielles*, au sein même du secteur de l'aide à la jeunesse. Les rapports entre les livres du décret, code de l'aide à la jeunesse, les rapports et les bonnes articulations entre les services publics et privés de l'aide à la jeunesse, qui dépendent de mon administration.

Aux *articulations intersectorielles* également. Les rapports aux autres secteurs, aux autres administrations, le maillage qui est incontournable pour nos actions avec l'aide sociale de première ligne évidemment : les CPAS, le logement social, ou encore le secteur du handicap. Mais également nos collaborations au sein même de notre Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'ONE, l'Enseignement, la Culture, le Sport ou encore les Maisons de Justice.

En terme de maillage, je tiens d'ailleurs encore à remercier les membres des Conseils de prévention, du Collège de prévention, en ce compris, les Commissions de travail qui s'attellent, au quotidien, à remettre ces articulations sur le métier, et c'est nécessaire pour *in fine* avoir une prise en charge de qualité de nos enfants et de nos jeunes.

En témoigne d'ailleurs ce jour, la participation de 350 personnes à cette journée de lancement des Assises, et des personnalités, je pourrai pas toutes les citer, je m'en excuse : comme Benoît Parmentier, administrateur général de l'ONE, ou encore monsieur Luc Vandormael président des CPAS wallons - qui incarnent ce maillage, ce travail au quotidien, et qui contribuent de manière très concrète à cette articulation, j'en parlerai plus tard dans mon intervention.

Le processus des Assises s'est appuyé sur plus de 60 contributions d'acteurs, qui représentent plus de 100 partenaires, au travers du site assisesdelaprevention.be mais aussi 20 interviews complémentaires d'acteurs qui démontrent, encore et toujours, l'importance des ces articulations intersectorielles et intrasectorielles.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes et les services qui ont contribué, par cette voie, à alimenter le contenu de ces journées et les chantiers qui s'amorcent.

Je souhaite également adresser des remerciements particuliers, évidemment, aux services d'action en milieu ouverts et aussi aux Mados, et tous les travailleurs qui sont présents dans la salle aujourd'hui qui, chaque jours finalement, mettent en œuvre ce livre premier de notre code de l'aide à la jeunesse.

Mais qui aussi : partagent leurs questionnements et amènent la matière, finalement, qui va nous permettre de nous mettre en chantier, en réflexion déjà depuis un certain temps, mais très concrètement cet après-midi au travers du lanement des chantiers.

J'en profite pour préciser que mon intervention portera plus sur les **articulations inter et intrasectorielles** que sur les acteurs à proprement parler du livre 1, car ce sera précisément l'objet des ateliers de cet après-midi.

Je voudrais remercier également, je l'ai déjà fait en début d'intervention, RTA, qui a mené avec le professionnalisme qu'on lui connaît, l'ensemble des interviews et géré l'évaluation et le contenu du site en collaboration avec mon administration.

Ces contributions m'ont donné à réfléchir, à questionner et à alimenter ma réflexion par rapport aux responsabilités qui sont les miennes en matière de prévention.

C'est ce que je voudrais partager avec vous aujourd'hui par le biais de quatre questions, quatre questions qui ont traversé les interviews et qui questionnent les fondements-mêmes de la prévention sociale et éducative telle que définie par le code en son livre premier article 3.

La première question, c'est : « Un livre à part entière pour la prévention. Est-ce que cela conduit de facto à une segmentation de l'action du secteur ? »

C'est une question un peu provocante.

Mais les interviews de Thérèse Binzyk par exemple, qui est conseillère au SAJ de Nivelles, et de Jean-Yves Charlier qui est directeur à l'IPPJ de Braine-Le-Château, permettent de nuancer et d'enrichir en évoquant justement des apports intrasectoriels réciproques entre les livres du code.

Les valeurs et les enjeux communs qu'ils défendent.

Thérèse Binzyk nous exprime que son métier de conseillère de l'aide à la jeunesse est en résonance forte avec la logique préventive, puisqu'il s'agit pour elle d'endiguer une aggravation des difficultés, d'éviter qu'elles se reproduisent ; par exemple d'un enfant à l'autre enfant de la fratrie ; de permettre que le regard sur les familles puissent changer et que les familles puissent prendre une place, y compris dans la société.

C'est son travail au quotidien.

Jean-Yves Charlier, directeur de l'IPPJ de Braine-Le-Château espère que le secteur de l'Aide à la Jeunesse pourra sortir de sa balkanisation et trouver les moyens d'une meilleure articulation.

Il évoque même une contribution des IPPJ à une politique de prévention.

Par exemple : faire une lecture des récurrences qui traversent les situations de ces jeunes qui sont en conflit avec la loi et de repérer les enjeux de prévention.

Par exemple, on peut s'apercevoir, que certains jeunes en arrivent dans la situation dans laquelle ils sont par manque d'information, par manque d'accès à des informations, par manque d'accueil, par rupture de confiance.

Comment est-ce qu'on peut étudier toutes ces situations pour permettre qu'elles ne se reproduisent plus ? Pour donner les outils utiles à ces jeunes ?

Thérèse Binzyk et Jean-Yves Charlier nous invitent à dépasser les frontières et ces fameux « risques de segmentation ». Ils démontrent que leur action contribue, elle aussi, à mieux comprendre. Bien sûr, pour prendre en charge ici et maintenant de la manière la plus appropriée et au regard des besoins supérieurs de l'enfant.

Mais ils confirment que leur action doit aussi prévenir les difficultés, les dangers, les situations de conflit avec la loi, à venir.

C'est cette balance entre « la prise en charge ici et maintenant » et « comment fait-on pour que ça ne se reproduise plus ? ».

Leurs actions doivent, elles aussi, s'inscrire dans la définition donnée à l'article 3 du livre premier, et donc je réaffirme qu'il ne s'agit pas d'une segmentation.

Les différents acteurs de l'aide à la jeunesse doivent pouvoir concourir par leurs actions et leurs analyses – la lecture des récurrences comme nous dirait Jean-Yves Charlier – à prévenir et endiguer les difficultés. Il y a des passerelles à renforcer au sein même de notre secteur.

La deuxième question qui a traversé vos interventions, vos questionnements, et qui me tient à cœur, c'est : « Est-ce que l'existence même des livres 3, 4 et 5 signifie, voire consacre l'échec de ce livre premier consacré à la prévention ? ».

Je vais faire un petit détour par l'exposé des motifs du code puisque, souvenez vous, l'exposé des motifs nous disait : « *Ce livre a pour objet de déterminer le cadre dans lequel s'inscrivent les actions de prévention qui doivent permettre de réduire le nombre de jeunes en difficulté ou en danger et donc, d'éviter l'intervention - je dirais peut-être même la ré-intervention – des services d'aide à la jeunesse et de protection d'aide à la jeunesse.* »

On ne peut que se réjouir, en effet, que les ressources consacrées aux jeunes en difficulté ou en danger qui sont en état de grande détresse soient utilisées au mieux pour répondre aux besoins de nos jeunes.

Et il y a tout à parier qu'une politique de prévention ancrée, coordonnée, intégrée, bien menée, nous amène à terme à une réduction du nombre de jeunes en difficulté ou en danger.

Pour autant, on ne doit pas penser d'office les relations entre les acteurs du livre 1 du code de l'aide à la jeunesse et des autres livres en terme d'échec, ou de concurrence larvée de nos enjeux intrasectoriels.

Il se dégage en effet, et notamment de l'interview de Muguette Poncelet qui est directrice au SPJ de Neufchâteau, l'affirmation d'une cohérence générale du secteur de l'aide à la jeunesse autour de la lutte contre les vulnérabilités et la désaffiliation.

Muguette Poncelet nous dit que le code introduit une cohérence entre l'ensemble de ces livres et réunit les conditions d'une articulation de tous les acteurs de l'aide à la jeunesse.

Elle donne l'exemple des agents de liaison. Elle-même, comme chef de service, a veillé à consacrer un mi-temps de délégué du SPJ, pour renforcer cette fonction transversale entre SAJ et SPJ, et qui peuvent permettre vraiment un apport à la prévention en suscitant une réflexion sur ce qui n'a pas marché en terme de prévention et sur ce qu'il faudrait mettre en place.

Cette articulation entre les acteurs des différents livres suscite un certain nombre de résistances qu'il faut dépasser. Notamment en travaillant sur les postures professionnelles.

Comme le souligne encore Muguette Poncelet, la prévention se construit et s'articule avec tous les niveaux d'intervention : chacun ayant une responsabilité pour garantir la cohérence globale des actions.

Et c'est une directrice d'un SPJ qui nous le dit.

Je pense également que le secteur doit intégrer ses actions autour de l'enfant, du jeune, de sa famille et de ses familiers.

Je pense également que les agents de liaison prévus par le code ont un rôle primordial à jouer dans cette articulation, cette réelle intégration des niveaux d'intervention.

Leur connaissance du secteur, leur analyse fine des données, leur maîtrise des protocoles de collaboration qui permettent une bonne articulation des acteurs de terrain pour une prise en charge efficiente de nos jeunes en difficulté ou en danger, permettent de documenter, d'objectiver les problématiques. Mais aussi d'évaluer et de veiller à l'évolution, à l'amélioration permanente des protocoles de collaboration, de construire et garder le lien avec tous les acteurs locaux.

Ils doivent également contribuer à remonter vers les autorités administratives et politiques, via les conseils et les collèges de prévention, les recommandations utiles et les priorités en matière de prévention.

Et vous savez que je tiens énormément à cette articulation entre les connaissances de terrain, la prise de position que doit avoir une Administration et la documentation de la décision politique.

C'est pourquoi nous avons veillé à ce que chaque SAJ désigne a minima un agent de liaison. Avec un cadre de mission bien établi, sans que cela n'empiète sur le travail social des délégués des sections sociales.

Les facilitateurs, également, sont de véritables ponts de coopération entre les deux piliers que sont l'Enseignement et l'Aide à la Jeunesse. Ils ont également un rôle clé à jouer dans la promotion d'actions intersectorielles et dans l'aide à la décision de nos décideurs de l'Enseignement et de l'Aide à la Jeunesse.

J'ai donc envie de dire que l'existence des 5 livres du code consacre une intention et une prise en charge globale du jeune.

Il s'agit de le soutenir tout au long de sa trajectoire de vie.

Que l'on parle de prévention sociale et éducative, de difficultés, de dangers, de conflits avec la loi, les uns et les autres, ceux-ci ne doivent pas s'exclure d'office mutuellement : au contraire, ils se complètent.

Comme le souligne Jean-Marie Delcommune, aussi au travers de son interview, DGA expert en matière de jeunes en difficulté et en danger : *« Nous nous devons de sortir des logiques corporatistes et des marqueurs désuets « Mandatés - Non-mandatés ». Travailler avec les protagonistes des autres livres et des autres secteurs en mettant en avant la déontologie et l'éthique, plutôt que les logiques identitaires. Réussir une articulation des acteurs publics et privés aux bénéfiques, encore et toujours, de nos bénéficiaires. »*

La troisième question que je souhaite poser ici, c'est : « Qu'en est-il de l'évaluation des actions de prévention ? Peut-on d'ailleurs évaluer la prévention ? Ne risque-t-on pas la privatisation des résultats ? »

L'enjeu de l'évaluation est primordial pour asseoir la légitimité et la validité de la politique de prévention telle que voulue par le livre premier du code.

Stéphane Sacco, conseillère politique et stratégique, constate qu'il est très compliqué de définir des objectifs stratégiques et opérationnels pour la prévention.

Des indicateurs de résultats sont aussi difficiles à établir. Pour l'instant, ceux-ci consistent en une cartographie des actions et un décompte des relais médiatiques au sens large en ce qui concerne des actions de prévention, des indices de satisfaction des partenaires, puis des bénéficiaires.

La question est tout de même posée de la praticabilité réelle de cette approche en matière de prévention.

Le point de vue de Stéphane Sacco rejoint celui des personnes et notamment Pedro Ferreira-Marum, DGA en charge de la prévention, qui ont pointé cet enjeu de l'évaluation comme étant déterminant pour la légitimité de cette nouvelle politique que l'on se doit de mettre en œuvre.

« Tout l'enjeu réside dans une réelle évaluation des politiques publiques. Les effets réels de nos actions professionnelles sur les jeunes, leur parcours, leurs trajectoires de vie et non les indicateurs dits 'de performance' qui nous indiqueraient, par exemple, combien de fois l'éducateur aurait parlé au jeune dans la rue.

Non, c'est vraiment l'impact des politiques qu'on mène sur la trajectoire de vie des jeunes que l'on se doit de pouvoir évaluer. »

J'en viens à la quatrième question que je voudrais poser aujourd'hui : « Est-ce que la logique du livre un, n'est pas trop ambitieuse pour notre petit secteur ? Le condamnant finalement à définir des visées hors de portée ou à solliciter les autres à partir d'une posture morale, donneuse de leçon ? »

Là encore, si nous donnons ce niveau d'ambition, ce ne sera pas sans transformer en profondeur nos manières de penser et de faire, pour rendre possible des coopérations et des alliances intersectorielles qui soient de véritables coopérations et de vraies alliances.

Je parle bien de mise en commun de moyens, avec des objectifs et des évaluations communes. Alors, vous l'aurez compris, je ne trouve pas que cette politique soit trop ambitieuse. Je pense, au contraire, que nous devons développer les moyens pour y arriver. Et pas seuls.

Cette ambition : c'est permettre que l'enfant soit considéré dans sa globalité ; c'est lui garantir une action à la fois ciblée et coordonnée au regard de sa situation particulière et des besoins qui sont les siens.

Certains des ateliers qui se dérouleront aujourd'hui aborderons cette question sous différents angles.

Pour y arriver, il faudra travailler sur les actions intra et intersectorielles qui impliquent des alliances entre nos différents niveaux de pouvoirs, malgré les difficultés qui sont pointées, par exemple, par madame Ramelot, inspectrice générale au service public de Wallonie, responsable du département de l'action sociale.

Je la cite : « *La prévention est très, trop, peu présente dans ces départements. On la trouve par exemple dans des actions locales, notamment les Plans de Cohésion Sociale, la lutte contre le surendettement ou les Services d'Insertion Sociale.* »

L'analyse de madame Ramelot, que je partage réellement, consiste à dire qu'une approche préventive nécessiterait une approche globale des personnes et non un morcellement de celle-ci selon les compétences des services - ce qui se passe malheureusement trop souvent.

Madame Ramelot pointe, à juste titre, des obstacles à la collaboration intersectorielle dont la capture défensive du public par peur, évidemment, de la perte d'un agrément, d'un subventionnement.

Madame Ramelot souhaiterait pouvoir travailler sur la notion « d'agrément intégré et articulé » qui devrait permettre le maximum de souplesse aux opérateurs polysubventionnés, au bénéfice des publics.

« L'agrément intégré » permettrait aussi une simplification administrative énorme pour le service, pour l'administration, ce qui permettrait de retrouver des ressources pour le conseil aux opérateurs. Par rapport au projet européen, par exemple.

Monsieur Jean-Marie Delcomunne, DGA expert en matière de jeunes en difficulté et en danger, ne dit pas autre chose. Il nous dit, lui : « *Nous devons, au niveau des différents niveaux de pouvoir publics : accepter les chevauchements produits par la recherche de l'intersectorialité ; accepter les cofinancements, plutôt que tracer des frontières et dresser de barrières. Il faut partir des besoins des jeunes pour construire des réponses intersectorielles et ça passe probablement par des projets qui soient intégrés et subventionnés par nos différents niveaux de pouvoir.* »

De manière intégrée évidemment.

Marie Gérard et Aurore Dachy de l'ONE nous parlent également de cette manière de mieux articuler à la fois les dimensions intersectorielles de leur propre secteur et intrasectorielles entre l'ONE et l'Aide à la Jeunesse : « *Le nouveau contrat de gestion de l'ONE réaffirme le caractère universel de l'action de l'ONE. Cela permet d'éviter la stigmatisation, évidemment, et d'être effectivement présents dans des situations où les difficultés sont peu visibles.*

Bien sûr, l'action ciblée sur les publics les plus vulnérables, au nom de laquelle on donne plus de temps aux situations qui en ont le plus besoin, est également réaffirmée. Une priorité est donnée à l'action dans la durée, hors de laquelle peu de résultats peuvent être engrangés. Cela est permis par l'articulation des différents dispositifs - on parle des PEPS, des consultations, des référents maltraitance, des services d'accompagnement périnatal, qui doivent mener une action concertée et coordonnée. »

Les interventions de Marie Gérard et Aurore Dachy témoignent de l'importance d'articuler les actions au sein même de l'ONE, bien sûr, en matière d'accueil et d'accompagnement des enfants, mais aussi de santé.

Leur contrat de gestion conduit par ailleurs à envisager de meilleures articulations avec l'Aide à la Jeunesse, chacun selon ses prérogatives, pour répondre au mieux aux besoins des enfants et des jeunes.

Le mariage des actions de l'ONE et de l'Aide à la Jeunesse autour de l'enfant est inscrit de longue date dans les pratiques et se concrétise par des protocoles de collaboration qui sont régulièrement évalués et remis sur le métier, avec cette ambition évidente de développer encore la bonne articulation entre nos services et nos deux secteurs.

D'ailleurs, la Commission Petite Enfance du collège de prévention, coordonnée par le service général de la prévention, travaille depuis quelques mois sur un projet original et commun autour de la petite enfance - malheureusement, je ne peux pas en dire plus à ce stade, mais je vous garantis que le projet tiens la route et que nous pourrons bientôt en parler.

Pour terminer cet exposé introductif, je voudrais citer parmi beaucoup d'autres et à titre exemplatif, l'alliance intersectorielle en matière d'accès au logement pour les jeunes vulnérables, qui a été initiée à Liège sous l'égide du chargé de prévention liégeois, monsieur Solayman Laqdim. Différentes actions locales, comme le projet spécifique d'accompagnement social des jeunes de 16 à 25 ans à Seraing ; le projet le projet Accroch'toît à Dison ; ou encore la commission transition autonomie à Huy. Ce sont quelques projets parmi d'autres qui témoignent d'interactions concrètes en faveur du jeune, qui lui permettent d'accéder concrètement à un logement, qui lui permettent d'accéder concrètement à une prise d'autonomie, et d'accéder, on l'espère, sereinement, à l'âge adulte.

Des projets comme ceux-là, il y en a dans chaque arrondissements et ils nécessitent vraiment une interaction, un investissement des différents acteurs qui dépassent les cloisonnements, finalement, des différents niveaux de pouvoir.

Je voudrais souligner aussi l'initiative liégeoise, mais je sais qu'elle est en réflexion dans d'autres arrondissements, où les CPAS, les AMO, en coordination avec le chargé de prévention rentrent des projets communs pour obtenir des fonds au niveau du fond social européen, pour garantir, justement, cette prise d'autonomie des jeunes et un accès au logement dans ce moment de transition qui, on le sait tous, est extrêmement fragile quand on est vulnérable.

Alors, ces actions, elles viennent confirmer ce que souligne monsieur Delcommune ; elles viennent confirmer les priorités que préconise notre collège de prévention ; et elles viennent confirmer ce que je souhaite vraiment porter au sein de l'Aide à la Jeunesse : c'est qu'en terme de public, il est vraiment fondamental de soutenir ces moments de transitions fragiles, de veiller à ne pas négliger la petite enfance pour éviter les entrées dans le système. Il faut travailler de manière précoce.

Et il reste nécessaire d'investir aussi les jeunes adultes pour éviter les fins d'intervention sèches et leurs conséquences néfastes, mais aussi la reproduction des inégalités que l'on retrouve souvent dans ce moment critique du passage à l'âge adulte.

Alors voilà, c'étaient quelques questions qui, à mon sens, méritent d'être posées, d'être réfléchies et peuvent traverser notre travail, nos préoccupations.

Et surtout je vous souhaite cette après-midi, un excellent travail dans les différents ateliers, qui ne sont que le démarrage d'un processus qui, j'en suis sûre, sera riche et porteur d'action en faveur de nos jeunes en difficultés et en danger.